



Diminution de la pension alimentaire

Par **fabricaro_old**, le **25/09/2007** à **09:08**

Bonjour,

je verse une pension à mon ex épouse de 250 €.

ma fille a 18 ans et je souhaite lui versée directement. de plus elle commence une formation en alternance et va percevoir 750 €. suis je obligé de continuer à lui verser cette somme en intégralité elle va loger 2 jours chez moi.

dois je obligatoirement repasser devant le juge pour diminuer la pension

merci

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **10:45**

Bonjour,

Effectivement pour tout changement de situation, vous devez revoir Monsieur le Juge, si vous pensez que la pension trop élevée

Bon courage

ly31